



ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : DONNÉES STATISTIQUES 2025

En 2025, 12'410 enfants d'âge préscolaire¹ ont été accueillis dans une structure collective de la petite enfance et 680 enfants ont été pris en charge par une accueillante familiale de jour.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Depuis 2010, l'accueil préscolaire de jeunes enfants s'est fortement développé, en particulier dans les structures à *prestations élargies de type crèche*² (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2025, 52 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 134 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de quatre nouvelles structures par an.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2025
Prestations élargies	82	95	134
Prestations restreintes	95	99	94
Total	177	194	228

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2025).

Le nombre de places³ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 8'413 à la fin de l'année 2025. Cela représente 3'650 places créées en 15 ans (soit +77%), et depuis 2015, quelque 250 places supplémentaires en moyenne par an. En 2025, plus de 150 places ont été créées.

Cette augmentation de places s'accompagne d'une hausse constante du nombre d'enfants accueillis : 9'514 en 2025, contre 5'738 en 2010.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2025
Prestations élargies	4'763	5'951	8'413
Prestations restreintes	1'938	2'076	2'021

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2025).

Dans les structures d'accueil à *prestations restreintes de type jardin d'enfants*, le nombre de places offertes connaît depuis 2015 une légère tendance à la baisse (-55 places entre 2015 et 2025). Le nombre d'enfants accueillis est également en baisse. En 2025, ce type d'accueil offre ainsi 2'021 places pour 2'897 enfants accueillis.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

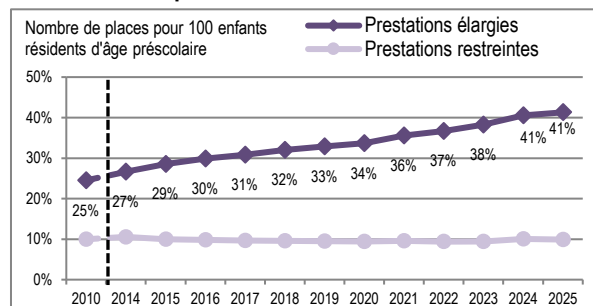
	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2025	2010	2015	2025
Prestations élargies	5'738	7'057	9'514	1.2	1.2	1.1
Prestations restreintes	3'973	3'843	2'897	2.1	1.9	1.4

Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 à 2025).

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 41,3 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010 et a gagné près d'un point entre 2024 et 2025. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est relativement stable depuis 2010. En 2025, cette dernière représente 9,9 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2014 à 2025) ; OCPM (2010 à 2015) – OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation des parents⁴, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement financées par les communes genevoises. En 2025, 88% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 7'420 places, sont subventionnées ou exploitées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (3%), soit par des entreprises (4%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

Depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton, allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, pour les places financées dans les structures d'accueil à prestations élargies ou pour l'accueil familial de jour.

L'offre subventionnée ou exploitée par les communes pour l'accueil à prestations élargies représente 36,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2025, contre 35,5 en 2024⁵.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2024		2025	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	7'220	35.5%	7'420	36.4%
Instit. de droit public**	295	1.5%	286	1.4%
Org. internationales	71	0.3%	52	0.3%
Entreprises	246	1.2%	343	1.7%
Aucune subvention	430	2.1%	312	1.5%
Total***	8'262	40.6%	8'413	41.3%

Prestations restreintes	2024		2025	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'574	7.7%	1'572	7.7%
Instit. de droit public**	19	0.1%	20	0.1%
Org. internationales	33	0.2%	33	0.2%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	424	2.1%	396	1.9%
Total***	2'050	10.1%	2'021	9.9%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le total des places peut légèrement différer de la somme des places dû aux arrondis.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Concernant les structures d'accueil à prestations restreintes, 78% des places sont subventionnées ou exploitées par les communes (soit 1'572 places en 2025). Pour ce type d'accueil, 20% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est quasiment stable et représente 7,7 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2025, on dénombre 3'561 professionnelles et professionnels⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton.

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif

Prestations élargies	2015	2020	2024	2025
EDE	1'214	1'506	1'803	1'859
ASE	279	639	899	967
Auxiliaire	270	126	174	159
Aide	286	247	147	107
Total	2'049	2'518	3'023	3'092

Prestations restreintes	2015	2020	2024	2025
EDE	260	261	284	273
ASE	35	72	139	147
Auxiliaire	113	64	41	36
Aide	63	43	15	13
Total	471	440	479	469

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique

Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies de type crèche représente 87% des professionnelles et professionnels de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+1'043 personnes entre 2015 et 2025), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Dans ces structures, le nombre d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance a fortement progressé (+645), tout comme le nombre d'assistants et d'assistantes socio-éducatives (ASE) (+688). Les auxiliaires⁷ et les aides ont en revanche vu leurs effectifs baisser au cours de cette période.

Dans les structures à prestations restreintes de type jardin d'enfants, le personnel est, quant à lui, relativement stable. Toutefois, on relève aussi une forte augmentation des ASE (+112 entre 2015 et 2025) à l'inverse des auxiliaires et des aides dont le nombre diminue (-127).

En termes de postes ETP (équivalents temps plein), cela représente 2'462 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2025 (+54 depuis 2024 et +825 depuis 2015) et 301 postes dans les structures d'accueil à prestations restreintes (stable depuis 2015).

En termes de fonction occupée⁸, la part des éducatrices et éducateurs de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève globalement à 60% en 2025 dans les structures d'accueil à prestations élargies.

La part des assistantes et assistants socio-éducatifs dans les équipes éducatives de ce type de structures s'élève à 32% en 2025 (contre 14% en 2015).

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2015		2024		2025	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	953	58%	1'431	59%	1475	60%
ASE	232	14%	734	31%	786	32%
Auxiliaire	437	13%	122	5%	115	5%
Aide	247	15%	121	5%	86	3%
Total	1'637	100%	2'408	100%	2462	100%

Prestations restreintes	2015		2024		2025	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	163	54%	176	59%	175	58%
ASE	25	8%	89	30%	98	32%
Auxiliaire	92	23%	22	8%	19	6%
Aide	45	15%	9	3%	9	3%
Total	300	100%	296	100%	301	100%

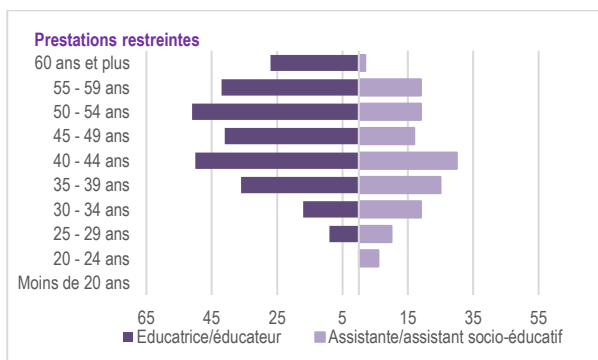
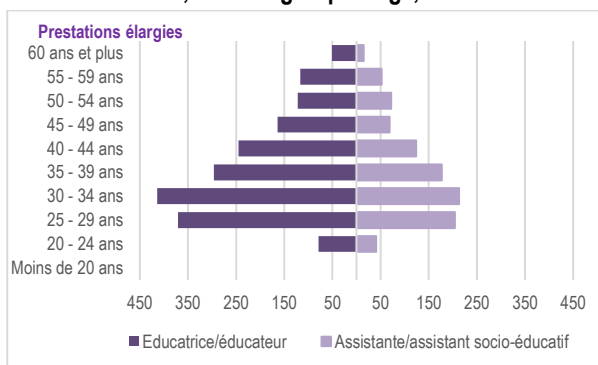
Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducatrices et d'éducateurs est stable (58%) alors que celle des ASE continue de progresser, passant de 30% en 2024 à 32% en 2025.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, plus de 60% des éducatrices et éducateurs ont moins de 40 ans en 2025; c'est également le cas de deux tiers des ASE. L'âge moyen s'élève respectivement à 38,2 ans et à 37,6 ans.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des éducatrices et éducateurs et près de 60% des ASE ont 40 ans ou plus; l'âge moyen est respectivement de 47,6 ans et 42,6 ans.

Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2025



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalelement indépendantes*⁹).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2025, on dénombre sur le canton de Genève environ 290 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 156 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination¹⁰ ou l'une des deux crèches familiales¹¹ existant dans le canton. Le taux moyen d'activité est de 91% pour les AFJ en structures de coordination et de 96% pour celles travaillant dans les crèches familiales.

Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations¹², sont au nombre de 79 en 2025 ; leur taux moyen d'activité s'élève à 82%. Enfin, on dénombre 51 AFJ *totalelement indépendantes*¹³ (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

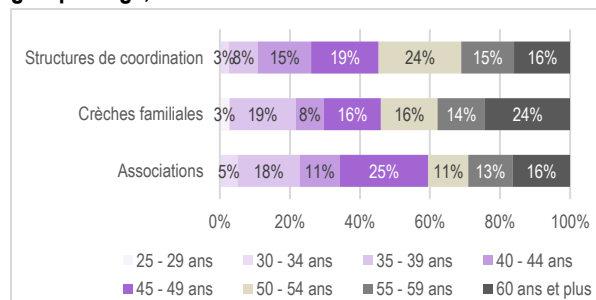
Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2024	2024
dépendant	163	156
Structures de coordination	125	119
Crèches familiales	38	37
indépendant	163	130
Associations	79	79
Hors associations*	84	51

* Données SASAJ. Source: OCPE/SRED – Relevé statistique.

Concernant la répartition par âge des accueillantes familiales de jour, plus de 80% d'entre elles sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est de 89% pour les structures de coordination, et près de 80% pour les crèches familiales et les associations. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 16% et 24% des effectifs.

Répartition des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2025



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

PLACES OFFERTES

En 2025, l'accueil familial dépendant offre 502 places en ETP pour les enfants d'âge préscolaire, ce qui est en légère baisse par rapport à 2024.

Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination est en augmentation par rapport à 2024 (+13) alors qu'il est en légère baisse dans les crèches familiales (-7). Ces structures accueillent respectivement 359 et 122 enfants fin 2025. À l'échelle du canton, l'accueil familial de jour dépendant représente une offre de 2.5 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial de jour pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

	2024		2025	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Accueil familial dépendant	510	2.5%	502	2.5%
Structures de coordination	368	1.8%	361	1.8%
Crèches familiales	142	0.7%	141	0.7%
indépendant	165	0.8%	156	0.8%
Associations	165	0.8%	156	0.8%

* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique; OCSTAT.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

	2024		2025	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
Accueil familial dépendant	473	0.9	481	1.0
Structures de coordination	346	0.9	359	1.0
Crèches familiales	127	0.9	122	0.9
indépendant	198	1.2	199	1.3
Associations	198	1.2	198	1.3

N.B. Suite à une modification des modalités de calcul concernant le nombre de places en ETP, les données 2024 sur le nombre d'enfants par place ne sont pas comparables avec celles de 2023.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique.

Pour l'accueil familial indépendant regroupé en association, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 156 places en 2025 (-9 places par rapport à 2024). Le nombre d'enfants accueillis est stable par rapport à 2024, soit 199 enfants accueillis en 2025.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,8 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies de type crèche dans le canton. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°31*). Toutefois, l'offre présente des différences d'une commune à l'autre, comme le montre le *Focus* sur les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire (cf. *Focus n°38*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré: Prise en charge des enfants à domicile¹⁴

À Genève, la structure *Mary Poppins* (entreprise sociale et solidaire de la Fondation 022 Familles) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles depuis 2008.

Fin 2025, on comptabilise 147 assistantes parentales, près de 90% d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 110 enfants d'âge préscolaire et 28 enfants d'âge scolaire au domicile des familles genevoises. On compte ainsi 104 familles, réparties dans près de vingt communes du canton, bénéficiant de cette offre. *Source: Mary Poppins (fin 2025)*

Encadré: Relevé statistique de la petite enfance dans le canton de Genève

Un relevé statistique est mené chaque année depuis 2014 auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ce relevé statistique est assuré par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr-J 6 28.01, art. 7). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures de coordination pour l'accueil familial de jour et les crèches familiales. Les associations qui regroupent des accueillantes familiales de jour et la structure *Mary Poppins* participent également à ce relevé.

Notes

¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

² Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif:

(i) celles à *prestations élargies de type crèche*: structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé; (ii) celles à *prestations restreintes de type jardin d'enfants*: structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

³ Le nombre de places représente la capacité d'accueil d'une structure et correspond au nombre de places autorisées par le SASAJ et exploitées. Pour les structures à prestations restreintes, avant 2015, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

⁴ Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

⁵ Pour rappel, le Conseil d'Etat a fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2029 un taux d'offre en places d'accueil de 44% à l'échelle du canton. Ce taux comprend les places financées par les communes dans les crèches et les structures pour l'accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale). En 2025, il représente 38,9%.

⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris : le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁷ À noter qu'une partie des auxiliaires se forment et obtiennent un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant et d'assistante socio-éducative en réalisant une validation des acquis de l'expérience (VAE).

⁸ Dans le canton de Genève, on distingue notamment:

(i) *Éducateurs et éducatrices de l'enfance (EDE)*: personnes engagées en qualité d'éducateur et éducatrice qui doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance);

(ii) *Assistants et assistantes socio-éducatifs (ASE)*: personnes engagées en qualité d'ASE détenant un certificat fédéral de capacité d'ASE ou d'une formation jugée équivalente;

(iii) *Auxiliaires éducateurs/éducatrices*: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et d'une expérience dans le domaine de la petite enfance ou du social;

(iv) *Aides*: personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et en attente, généralement, d'une formation dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, avec la mise en place d'un nouveau processus d'admission à l'École d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance dès 2026, le statut d'aide devrait disparaître progressivement.

⁹ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

¹⁰ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

¹¹ Flottille et Pastorelle.

¹² Supernounou, Le Couffin et Koala.

¹³ Source SASAJ.

¹⁴ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial, notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977).

Publications de l'OCPE/SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2026). [« Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2025 ? »](#). Focus n°38, avril. Genève: OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Jaunin, A. (2026). [« Accueil préscolaire dans le canton de Genève : les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »](#). Focus n°36, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Jaunin, A. (2026). [« Prise en charge extra-parentale des jeunes enfants dans le canton de Genève : le recours aux grands-parents »](#). Focus n°35, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Brüderlin M., Jaunin A., Savioz M. (2025). [Accueil et prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des structures préscolaires dans le canton de Genève](#). Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Canton de Genève - OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Jaunin, A. (2024). [« Enquête famille 2023: prise en charge extra-parentale des jeunes enfants dans le canton de Genève »](#). Focus n°31, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Brüderlin M., Jaunin A. (2023). [Critères d'accès et pratiques tarifaires en matière d'accueil préscolaire dans le canton de Genève](#). Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Canton de Genève - OCPE/SRED.
- Jaunin, A. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants »](#). Focus n°22, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche »](#). Focus n°21, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Valarino, I. (2019). [Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses](#). Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L., (2018). [« La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 »](#). Focus n°16, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). [Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs](#). Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). [« Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants »](#). Focus n°11, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants »](#). Focus n°7, août. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants »](#). Focus n°6, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). [« Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents »](#). Focus n°3, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève »](#). Focus n°2, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises »](#). Focus n°1, octobre. Genève: OCPE/SRED.